

# Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

26 avril 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

*Le vingt-six avril deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix-neuf avril deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.*

### **Délégués présents :**

MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA  
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA  
DE SMEDT Imen, CD de l'Isère  
PUISSAT Frédérique, CD de l'Isère  
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CCRV  
GAGNIER Gérard, Délégué de la CCVD  
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay  
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (arrivée 18h30)  
ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
BERNARD Philippe, Déléguée de Lans-en-Vercors  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves  
BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de St-Julien-en-V.

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA à MOCELLIN Raphaël  
FAURE Nathalie, CD de l'Isère à DE SMEDT Imen  
KRAEMER Michael, Délégué de la CCMV à BERNARD Philippe  
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix à ADENOT Jacques  
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors à TREGRET Agnès

### **Participaient également à la réunion :**

BARATAY Denis, CESER  
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
VERON François, Conseil Scientifique  
WOLNY Anne-Christine, Fondation du patrimoine

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : **17** (mini  
10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 25  
Pouvoirs : 9  
Total : **34** (mini 25)

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

*Les compte-rendu des Bureaux Syndicaux du 22 février 2023 et du 15 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.*

*Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,*

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

Valorisation des initiatives de transition touristique  
par la mise en place d'une action culturelle

Le Parc du Vercors accompagne son territoire dans sa stratégie d'adaptation du tourisme au changement climatique. Pour ce faire il porte et anime le programme Espace Valléen 2021-2027, dispositif composé du partenariat Europe - Etat - Régions AURA/Sud. Ce dernier a catégorisé les territoires afin d'identifier leurs enjeux spécifiques et proposer un accompagnement différencié.

Dans ce cadre l'Espace Valléen Vercors fait partie du groupe 4 Parcs naturels régionaux dont on attend :

- de réintégrer le tourisme dans une approche tournée vers ses habitants et son territoire
- de mettre en œuvre une approche innovante : qu'elle soit sociale, touristique ou organisationnelle.

Le Vercors porte donc un certain nombre d'actions pour impulser et accompagner la transition touristique, des initiatives exemplaires qui participent à la cohérence de la stratégie touristique.

Pour poursuivre son développement, il s'avère important d'enrichir ces démarches, de toucher plus largement les publics et mieux les faire valoir. L'approche culturelle et créative est une forme de réponse possible. En effet, elle permet de mobiliser et d'interpeller différemment les publics, de les sensibiliser et de décaler leurs regards sur les enjeux de la transition. C'est aussi la manière d'enrichir le panel des outils dédiés à l'accompagnement de la transition touristique.

Dans ce contexte, le Parc du Vercors a choisi d'expérimenter en animant une démarche innovante : valoriser, par l'approche sensible et culturelle, des initiatives de porteurs de projets touristiques ayant engagé leurs transitions.

**Objectifs de l'action :**

- Valoriser les initiatives et les acteurs touristiques engagés en faveur de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique,
- Sensibiliser les publics à ces enjeux, donner à comprendre comment le territoire et ses acteurs s'adaptent,
- Renforcer le sentiment de responsabilité individuelle des visiteurs

**Contenu de l'action :**

- provoquer et animer des rencontres entre des socioprofessionnels touristiques engagés dans la transition et les publics (usagers, habitants, touristes) accompagné par le regard d'une équipe artistique dans le cadre d'une résidence de médiation-création. Les rencontres mobilisent : des socio-professionnels du tourisme et des habitants et des visiteurs (enfants et adultes). La médiation sera mise en œuvre par un collectif d'artistes et des intervenants en éducation à l'environnement.

- raconter et valoriser la transition touristique du Vercors sous une forme d'objets artistiques, créés par le collectif artistique suite aux rencontres
- valoriser et diffuser les objets artistiques créés sur le territoire du Parc et plus largement.

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prestation de médiation artistique par un collectif : Résidence de médiation + création + scénographie + prise de son + frais de résidence	<b>20 000 €</b>	DRAC (50%)	<b>20 000 €</b>
Fabrication objet artistique/rendu	<b>8 000 €</b>	FNADT (37,5%)	<b>15 000 €</b>
Prestation de médiation éducative : Intervenants en Education à l'environnement et au Développement Durable	<b>7 000 €</b>	Autofinancement PNR Vercors (12,5%)	<b>5 000 €</b>
Coordination chargés de mission Parc (20 jrs)	<b>5 000 €</b>		
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** le contenu de cette action et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter les subventions auprès de la DRAC et du FNADT
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

**"C'est chaud pour les Alpes" année 2 : 2023-2024 (projet pédagogique en milieu scolaire)**

Les Alpes sont très concernées par les effets du changement climatique : tourisme et agriculture sont des activités économiques touchées par les effets du changement climatique. Au-delà des activités économiques, la biodiversité et ses services rendus, les paysages, l'accès à la ressource en eau sont aussi au centre des préoccupations. Le Parc naturel régional est au coeur de ces questionnement et œuvre pour accompagner les acteurs du territoire à la mise en place de solutions d'atténuation ou d'adaptation. Il est aussi maître d'oeuvre d'une politique éducative qui s'appuie sur les fondamentaux que sont l'éducation à l'environnement, au territoire et à la citoyenneté : donner les clés de compréhension nécessaires pour que les plus jeunes puissent exercer leur sens critique et s'engager autour des valeurs transmises. Si il est important d'accompagner les acteurs économiques et le grand public sur les questions liées au changement climatique, les jeunes générations ne doivent pas demeurer en reste. Ils vivent dans un territoire de montagne qui connaîtra des bouleversements économiques et sociaux, il est important de les accompagner aussi dans ces changements : ceux à venir, contextuels, et leur propre changement de comportement individuels.

Pour ce faire, le Parc du Vercors a déposé la candidature du territoire au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 », programme d'adaptation du tourisme au changement climatique, mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet pédagogique en milieu scolaire « **C'est chaud pour les Alpes** ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc dans le cadre du programme Espace Valléen, et fait référence à son axe stratégique n°1-2 « Accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique ».

Ainsi, le Parc et ses partenaires éducatifs entendent accompagner **10 classes par an du cycle 3 au Lycée**, sur les communes du Parc et des villes portes durant les 6 années du dispositif « Espace Valléen », tout en proposant régulièrement des temps de formation à destination des éducateurs à l'environnement.

**Description & objectifs du projet pédagogique :**

A partir de la rentrée de septembre 2023, il s'agit de proposer aux scolaires du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, Saint-Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de s'engager dans un projet pédagogique au long cours :

- **accompagner 10 classes par an** (du cycle 3 au Lycée à raison de 4 demi-journées d'intervention et 1 journée d'immersion) pour aborder et comprendre les sujets du changement climatique : causes, effets, solutions d'adaptation et d'atténuation ;
- contribuer à la **formation des citoyens de demain** à exercer leur sens critique et à adapter leurs modes de vies aux conditions changeantes ;
- proposer **des temps d'immersion en dehors des établissements scolaires** pour permettre aux jeunes de réaliser des actions concrètes en lien direct avec les thématiques développées par le projet (eau, agriculture, biodiversité, ...)

- accompagner les équipes éducatives et les jeunes au **changement de comportement** (vers un mode de vie décarboné) ;
- créer une **dynamique collective fédérant la communauté enseignante et éducative**, l'outiller pour poursuivre les actions de sensibilisation au-delà de l'accompagnement du Parc ;
- **former des éducateurs à l'environnement** avec l'organisation d'ateliers/formations et la mise à disposition d'outils pédagogiques. Ces formations seront organisées tous les 2 ans, et co-animées avec le réseau Educ'Alpes (soit 3 formations sur la durée totale du projet) ;

Le Parc du Vercors coordonnera le projet global et les apports pédagogiques, il organisera les temps de formations en lien avec les acteurs du territoire et acteurs scientifiques adéquats.

### Budget et plan de financement prévisionnel année 2 : 2023-2024

Dépenses		Recettes	
Coordination / chargé de mission Parc	7 500 €	FNADT CIMA (50%)	14 300 €
Interventions des Educateurs à l'Environnement pour 10 classes	12 000 €		
Journée de lancement et d'acculturation au projet (prise en charge des intervenants)	2 100 €	Autofinancement Parc (50%)	14 300 €
Déplacements bus	7 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>28 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 600 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

### Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'année 2 du projet « C'est chaud pour les Alpes »
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

## Don de l'association Vercors Nature

L'association Vercors Nature de Bourg les Valence, représentée par son président Bernard Boutin, souhaite faire un don de 2 000,00 € pour reconnaître les actions du Parc en faveur de la biodiversité et en particulier de la préservation du Gypaète Barbu.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ → d'**ACCEPTER** le don de 2 000 euros de l'association Vercors Nature.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

Signature du pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les  
communautés de communes du territoire

La signature d'un pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les intercommunalités (EPCI) de son territoire répond au besoin de redéfinir les modalités de fonctionnement entre les EPCI et le Parc et de clarifier les domaines d'action de chacun.

En effet, Le Parc s'est construit à partir de 1970 avec un lien historique aux communes, avant la création des EPCI. Or le contexte institutionnel et législatif a fortement évolué, en particulier depuis la loi NOTRe de 2015 qui a dévolu de larges compétences aux EPCI dans des domaines d'activité intéressant directement ou indirectement le Parc (gestion de l'eau, mobilités, développement économique, promotion du tourisme etc). De son côté, le Parc est le seul établissement public à l'échelle du massif du Vercors et peut constituer une échelle pertinente pour la conception ou la réalisation de certaines actions. La loi lui reconnaît un statut d'interlocuteur privilégié concernant les sujets de la biodiversité et des paysages.

Il est donc indispensable d'organiser la bonne articulation entre le Parc et les EPCI, et lors de la conférence des présidents d'EPCI du Parc du Vercors du 8 octobre 2021, la nécessité d'écrire un pacte de gouvernance entre les EPCI présents sur le territoire et le Parc a été actée.

Le contenu de ce pacte de gouvernance, élaboré en concertation, vise à favoriser :

- la représentativité de tous les territoires,
- la clarté et transparence du processus décisionnel et des modalités de participation des élus des EPCI au fonctionnement du Parc,
- l'efficacité de l'action publique,
- la réciprocité dans les actions de coopération et d'information,
- et la souplesse, pour permettre de s'adapter aux particularités et aux évolutions.

Le pacte de gouvernance proposé est donc un document général et évolutif précisant les modalités de fonctionnement entre EPCI et Parc. Il peut être décliné dans des annexes permettant d'appréhender plus finement les relations et le partage des missions, EPCI par EPCI.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le contenu du pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les EPCI,
- d'**ENGAGER** le Parc du Vercors dans la mise en œuvre de ce pacte de gouvernance,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions et tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

**Réalisation de portes d'entrée dans les sites naturels du Parc naturel régional du Vercors : modification en cours d'exécution du marché pour le lot 1 fabrication des structures**

Dans le cadre de la réalisation de portes d'entrée pour le Parc naturel régional, le président rappelle aux membres du Bureau la décision 2022.B52 en date du 14 septembre 2022 attribuant les accord-cadre mono-attributaire à bons de commande aux prestataires suivants :

- ECOMURS – AIR WOOD CONCEPT, pour le lot 1 : mission de fabrication des structures
- WALLRUS bv, pour le lot 2 : mission de fabrication des panneaux d'interprétation
- Le groupement solidaire : Mandataire CONNIVENCE et co-traitants SOCIETE 2 FILLES et FRANCOIS B, pour le lot 3 : mission de graphisme

Les marchés ont été conclus pour une durée de 24 mois à partir de la notification du marché aux titulaires (durée pouvant être prolongée par deux reconductions expresses de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois).

Le montant total estimé pour la durée totale du marché et pour l'ensemble des lots s'élevant à 659 000,00 € H.T., il avait été opté de passer le marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec un minimum et un maximum, à savoir :

<b>Lot</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
Lot 1 : fabrication des structures	90 000,00 € HT	270 000,00 € HT
Lot 2 : fabrication des panneaux d'interprétation	110 000,00 € HT	400 000,00 € HT
Lot 3 : mission de graphisme	20 000,00 € HT	95 000,00 € HT
<b>Total</b>	<b>220 000,00 € HT</b>	<b>765 000,00 € HT</b>

Le lot 1 a été notifié au titulaire en date du 27 septembre 2022.

Les documents initiaux du marché donnaient le choix aux candidats de se voir réviser les prix annuellement à la date anniversaire du marché, selon la formule suivante :

**$P_n = P_o * I_n / I_o$  ( $P$  = Prix –  $I$  = Indice –  $O$  = Origine –  $N$  = nouveau)**

*Base : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Commerce (NAF rév. 2 section G) - Base 100 en décembre 2008 / Identifiant 001565189 : dernier indice définitif connu décembre 2021 : 124,0.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001565189#Tableau>

À cet effet, le titulaire du lot 1 AIR WOOD CONCEPT – ECOMURS avait coché par erreur dans l'acte d'engagement de ne pas opter pour la révision de prix annuelle et souhaite modifier ce choix pour bénéficier de la révision des prix selon la formule indiquée.

**Le Bureau syndical décide avec 33 voix pour, une voix contre (Agnès Tregret) et 5 abstentions (Florent Brunet) :**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 relatif à la fabrication des structures accordant la révision de prix à la date anniversaire du marché selon la formule indiquée prenant en compte le dernier indice connu à la date anniversaire du marché.

- Lot 1 : mission de fabrication des structures
  - ECOMURS – AIR WOOD CONCEPT, 79 avenue de la Patinière, 38 500 VOIRON

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

Recours au service de remplacement du Centre de gestion de la  
Fonction publique territoriale de l'Isère

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Isère dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le Centre de gestion demande au Parc du Vercors pour assurer ce service en sus du remboursement des traitements et charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que le Parc du Vercors doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
- à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinea 1 et 2 du code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités)

Considérant que le Parc du Vercors n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

**le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **RECOURIR** au service de remplacement du Centre de gestion de l'Isère autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- et d'**AUTORISER** le président à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente décision.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 26 avril 2023**

Recours au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le Centre de gestion demande au Parc du Vercors une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que le Parc du Vercors doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique,
- à des besoins spécifiques,

**le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ de **RECOURIR** au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,

→ et d'**AUTORISER** le président à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente décision.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 26 avril 2023**

- 2023.B 13** Valorisation des initiatives de transition touristique par la mise en place d'une action culturelle
- 2023.B 14** "C'est chaud pour les Alpes" année 2 : 2023-2024 (projet pédagogique en milieu scolaire)
- 2023.B 15** Don de l'association Vercors Nature
- 2023.B 16** Signature du pacte de gouvernance entre le Parc du Vercors et les communautés de communes du territoire
- 2023.B 17** Réalisation de portes d'entrée dans les sites naturels du Parc naturel régional du Vercors : modification en cours d'exécution du marché pour le lot 1 fabrication des structures
- 2023.B 18** Recours au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Isère
- 2023.B 19** Recours au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme

***Fait et délibéré le 26 avril 2023 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 26 avril 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT**

**#signature#**